

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Jeudi 14 septembre 2016

## COMMUNIQUÉ

### **Premier accord bilatéral avec la Nouvelle-Zélande**

**Pour faire suite à la mission de diplomatie économique menée par Philippe Germain en juin dernier en Nouvelle-Zélande, les gouvernements de Nouvelle-Calédonie et de Nouvelle-Zélande ont signé un plan conjoint de coopération, samedi 10 septembre, en marge du 47<sup>e</sup> Forum des Îles du Pacifique, à Palikir (États fédérés de Micronésie).**

L'objectif de ce plan est double. Il doit permettre d'accroître les échanges commerciaux entre les deux pays, mais également d'échanger des expertises dans les domaines administratif, technique et scientifique.

Ce plan, signé par le président Philippe Germain et le ministre des Affaires étrangères et du commerce Murray McCully, définit six secteurs de coopération.

#### **Economie et commerces**

- Favoriser nos exportations ;
- Promouvoir des joint-ventures pour importer des savoir-faire et produire localement ;
- Susciter des investissements néo-zélandais ;
- Répondre à des commandes régionales en joint-venture avec des entreprises néo-zélandaises ;
- Favoriser l'augmentation de la fréquentation touristique néo-zélandaise.

#### **Éducation**

- Favoriser la mobilité ;
- Obtenir des tarifs préférentiels pour les étudiants calédoniens en Nouvelle-Zélande ;
- Développer les échanges linguistiques.

#### **Santé**

- Obtenir des tarifs préférentiels pour les évasans calédoniennes en Nouvelle-Zélande ;
- Accueillir au médipôle des ressortissants néo-zélandais de la région (non-résidents en Nouvelle-Zélande) ;
- Partager des informations sur la gestion des maladies à transmission vectorielle et des maladies non transmissibles.

### **Sport**

- Permettre aux athlètes calédoniens d'accéder aux centres de formation néo-zélandais et notamment à l'AUT Millennium d'Auckland ;
- Explorer les possibilités d'accroître les contacts sportifs entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande.

### **Environnement et développement durable**

- Etudier les modalités de coopération pour la gestion durable de la Mer de Corail ;
- intensifier la collaboration, l'échange d'informations, dans l'utilisation et le développement des énergies renouvelables et des ressources naturelles.

### **Recherche et innovation**

- Promouvoir la coopération et la collaboration entre les institutions des deux pays notamment dans les domaines de l'environnement et de la gestion de la ressource en eau, de l'agriculture, de l'aquaculture, de l'apiculture et des biotechnologies.

Ce plan conjoint de coopération est un « document vivant » qui peut être modifié et mis à jour par décision mutuelle.

Un rapport annuel sera préparé pour permettre aux deux gouvernements de suivre les progrès de cet accord afin d'atteindre les objectifs décidés en commun.